

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-75 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage. Le projet de règlement RCA08-08-0001-75 a été adopté le 11 décembre 2014. Cette assemblée aura lieu le 12 janvier 2015, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-75 a pour objet de :

- modifier le descriptif d'habitations multifamiliales pour permettre des entrées individuelles pour les logements des premiers et second étage et de permettre que des bâtiments résidentiels de classe d'usage et de hauteur différentes puissent être jumelés et contigus entre eux. Ces dispositions ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire et affectent tout le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent;
- agrandir la zone S16-024 à même la zone H16-017 afin d'intégrer le terrain du bâtiment sis au 901 avenue Sainte-Croix et permettre l'usage « Enseignement spécialisé non scolaire » et « Service de sécurité » dans la zone agrandie S16-024. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent les zones H16-017 et S16-024 délimitées approximativement au nord, par la ligne latérale droite de la propriété sise au 1300 boulevard de la Côte-Vertu, à l'est et au sud par la rue Basile-Moreau et à l'ouest par l'avenue Sainte-Croix. Une demande peut provenir des zones H16-017 et S16-024 et de toutes zones contiguës à celles-ci;
- agrandir la zone B17-004 à même les zones S17-002 et C17-013 afin d'intégrer une partie du terrain vacant de la propriété sise au 253 et 255 rue Décarie, modifier les limites des zones S17-002, S17-003, B17-004, C17-010 et C17-013 et abroger la zone S17-022 en fonction de la nouvelle configuration de l'échangeur Décarie. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent les zones S17-002, S17-003, B17-004, C17-010, C17-013 et S17-022 délimitées approximativement par, au nord la ligne latérale gauche de la propriété sise au 333 boulevard Décarie et la ligne latérale droite de la propriété sise au 300 avenue Sainte-Croix, à l'ouest par l'avenue Sainte-Croix et par la fin des rues de Balmoral et Saint-Philippe, au sud par le chemin de la Côte-de-Liesse, à l'ouest et au nord par les voies de service du nouvel échangeur Décarie. Une demande peut provenir des zones S17-002, S17-003, B17-004, C17-010, C17-013 et S17-022 et de toutes zones contiguës à celles-ci;
- modifier la grille des usages et des normes dans la zone C17-013 afin d'interdire l'usage « s2 ». Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte la zone C17-013 délimitée approximativement au nord, par la rue Dion, à l'est par la fin des rues de Balmoral et Saint-Philippe, au sud par le chemin Côte-de-Liesse et à l'ouest par une ligne imaginaire située à environ 335 mètres à l'ouest de l'avenue Sainte-Croix. Une demande peut provenir de la zone C17-013 et de toute zone contiguë à celle-ci;
- permettre de nouvelles typologies d'habitations « multiplex contiguës » dans les zones H08-023 et H08-073. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte les zones H08-023 et H08-073 délimitées approximativement par, au nord par le prolongement futur de la rue des Equinoxes, à l'est par le prolongement futur de la rue des Pyrénées, au sud par la rue des Montérégiennes et à l'ouest par les lignes arrières des propriétés sises du 2138 au 2298 rue du Borée. Une demande peut provenir des zones H08-023 et H08-073 et de toutes zones contiguës à celles-ci.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 17 décembre 2014

Isabelle Bastien avocate  
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE**  
**PUBLIC CONSULTATION MEETING**

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequence of draft by-law number RCA08-08-0001-75 modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning, adopted on December 11, 2014. This consultation meeting should be held on January 12, 2015, at 7 p.m., at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

The object of first draft by-law number RCA08-08-0001-75 is to :

- modify multi-family dwellings model by permitting individual entrances for first and second floor apartments and to allow that residential buildings of different use classes and heights to be attached and adjacent. These provisions are not likely to need public approval by referendum and affect all Saint-Laurent borough area;
- enlarge zone S16-024 from zone H16-017 to add the land of the building located at 901 avenue Sainte-Croix and permit the use « Enseignement spécialisé non scolaire » and « Service de sécurité » in the enlarged zone S16-024. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zones H16-017 and S16-024 approximately delimited to the north by the right lateral line of the property located at 1300 boulevard de la Côte-Vertu, to the east and to the south by rue Basile-Moreau and to the west by avenue Sainte-Croix. A request may come from zones H16-017 and S16-024 and all the adjacent zones;
- enlarge zone B17-004 from zones S17-002 and C17-013 to add part of the land of the property located at 253 and 255 rue Décarie, modify the limits of zones S17-002, S17-003, B17-004, C17-010 and C17-013 and abrogate zone S17-022 in relation of the new configuration of Décarie interchange. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zones S17-002, S17-003, B17-004, C17-010, C17-013 and S17-022 approximately delimited to the north by the left lateral line of the property located at 333 boulevard Décarie and the right lateral line of the property located at 300 avenue Sainte-Croix, to the west by avenue Sainte-Croix and by the end of rues de Balmoral et Saint-Philippe, to the south by chemin de la Côte-de-Liesse, to the west and to the north by the service roads of Décarie interchange. A request may come from zones S17-002, S17-003, B17-004, C17-010, C17-013 and S17-022 and all the adjacent zones;
- modify the uses grid in zone C17-013 to prohibit the use « s2 ». This provision is likely to need public approval by referendum and affects zone C17-013 approximately delimited to the north by rue Dion, to the east by the end of rues de Balmoral and Saint-Philippe, to the south by chemin Côte-de-Liesse and to the west by an imaginary line located at 335 meters west to avenue Sainte-Croix. A request may come from zone C17-013 and all the adjacent zones;
- permit new typology of adjacent multi-family dwellings in zones H08-023 and H08-073. This provision is likely to need public approval by referendum and affects zones H08-023 and H08-073 approximately delimited to the north by the extension of rue des Equinoxes, to the east by the extension of rue des Pyrénées, to the south by rue des Montérégiennes and to the west by the rear lines of the properties located from 2138 to 2298 rue du Borée. A request may come from zones H08-023 and H08-073 and all the adjacent zones.

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will listen to any person who intend to express themselves on this subject.

This draft by-law and the sketch maps are available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montréal, December 17, 2014

Isabelle Bastien, lawyer  
Secretary of the Borough Council